

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU BUREAU DE L'A.S.G.E. D.A. Section GOLF
du 10 avril 2025 au Golf des Chanalets**

Présents : Renée Chèze, Jacques Boudin, Michel Combrié, Jean Paul Venturini.

En préalable d'aborder l'ordre du jour, Renée tient à intervenir sur la gestion du tableau de suivi des cotisations (Clansayes). La trésorière a été obligée de compléter celui-ci en reprenant le montant des chèques émis par les joueurs. En retour, elle a envoyé ledit tableau mis à jour au responsable de la sous-section de Clansayes.

Pour Michel COMBRIE, les responsables des sous sections sont responsables de la gestion de celles-ci (dont la mise à jour du tableau de suivi des cotisations). Il se rapproche de Bernard Lacotte pour valider celui de Clansayes, en tenant compte du chèque envoyé dernièrement par Sylvain Daupagne.

Michel propose de formaliser une procédure pour le remplissage de ce tableau, je vous transmets un projet de cette procédure pour la mise à jour du tableau de suivi des cotisations par les sous-sections à proposer au CD (RI-soit Article 2/C/c ou Article 3/... ou Article 4/...):

Procédure pour compléter le tableau de suivi des cotisations. (Projet) :

Il est important que les tableaux répertoriant les adhérents des sous-sections, comportent le détail des sommes payées par chaque adhérent et ou nouvelle adhésion et envoyé à jour à la trésorière.

Tableau de suivi des cotisations (Cartes annuelles)

Les rubriques marquées d'une croix rouge (X) sont à remplir obligatoirement.

NOM	PRENOM	Licences	A.S CLU B	ASGE DA	Parcours	VS D	Fixe	Mobi l	Adress e N°, rue	Code Postal	Vill e	Mai l	N° de licence
Ouvrant droits													
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
(Si)-Ayants-droits													
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
(Si)-Extérieurs													
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Licence de Sylvain Daupagne : JP Venturini intervient sur la licence de cet adhérent. Lequel a pris pour 2025 une licence en tant qu'indépendant.

Rappel :

Pour 2026, il nécessaire que les responsables des sous-sections veillent bien à ce que tous les adhérents prennent leurs licences auprès soit du golf support ou avec l'A.S.G.E.

Ordre du jour (en vert les modifications du RI proposées au CD) (en rouge les textes modifiés ou supprimés) :

1/ La composition du bureau (*modification ou pas du nombre de membres*), renvoie au CD pour valider le nombre de membres.

2/ Article II : Fonctionnement et Organisation de la Section

B - Rôle du Comité Directeur :

4.b/ Modalités de vote au sein du CD.

Pour valider les délibérations du CD, celles-ci sont prises à la majorité des voix des membres du CD.

2 options possibles (à valider une des options ci-dessous lors du CD) :

1^{ère} Option : Seul les membres du Cd présents ont le droit de vote (à main levée).

2^{ème} Option : Seul les membres du Cd présents plus (une) procuration est admise ont le droit de vote (un membre ne pourra pas avoir plus d'une procuration) en plus de sa voix personnelle (à main levée).

3°/ Article III : Adhésion et bénéficiaires au club

B - Cotisation :

Anciennement :

Pour les golfs des Chanalets et de Clansayes :

~~–plein tarif jusqu'au 30 juin.~~

~~–demi tarif à partir du 1^{er} juillet~~

Modification

Pour le golf de Clansayes :

La cotisation à ce jour:

1 carte pour 2 joueurs 1600€ soit 800€ pour un joueur.

Si une carte est incomplète en fin d'année, le reliquat de celle-ci sera à la charge des membres de Clansayes et réparti sur les membres de la sous- section.

Pour le golf des Chanalets :

Pas de possibilité de cotisation annuelle en cours d'année, sauf si un engagement est pris pour l'année suivante.

4°/ 2. b/ *Modalités d'entrée au CD*

Le secrétaire fait une information ~~à tous les membres~~ (*remplacé par tous les adhérents*) de la Section 4 mois avant l'AG par Mail.

Il sera demandé aux adhérents qui désirent entrer au CD :

1°/ Faire acte de candidature auprès du secrétaire 3 mois avant la date de l'AG par courrier ou Mail.

2°/ Avoir plus de 18 ans *révolu*.

3°/ ~~Être membre~~ (*remplacé par Être adhérents*) depuis plus d'un an

4°/ Être à jour des cotisations (*Licence, cotisation ASGE, certificat médical validé*)

~~5°/ Cas particulier : (Hors cas de force majeure validé par le CD), un membre du CD sera maintenu dans sa fonction.~~

5/ Tombola.

Prise en compte de la modification du texte du bulletin d'information num 367 (la section ASGE DA Golf en raison de ces créations de licences au niveau du golf d'Entreprise), la ffgolf et Golfy nous ont attribué gratuitement un joli lot.

le lot en jeu est : un séjour pour 2 personnes sur le golf du Gévaudan (9 trous) à Langogne.

Le point sera fait lors de la réunion du prochain CD.

Rédacteur

Jacques BOUDIN